

Desjardins Assurances générales inc.

CE DOCUMENT EST VOTRE POLICE MODIFIÉE

Toute modification de votre contrat est indiquée par un astérisque (*) dans cette marge et PREND EFFET LE 24 NOV. 2020

ARTICLE 2

DURÉE DU CONTRAT: DU 01 AVRIL 2020 * AU 01 AVRIL 2021 * EXCLUSIVEMENT (* À 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'assuré indiquée ci-dessous.)

ARTICLE PREMIER**ASSURÉ**
COOP DE SOLIDARITE EVA
24, AV. DU MONT-ROYAL OUEST
BUREAU 900.1
MONTREAL QC H2T 2S2**AGENT**
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES
6300, BOUL. GUILLAUME-COUTURE
LEVIS QCTEL: 1-888-835-4272 G6V 6P9
TEL: 418-835-4272 NO: 99995

PAGE 1 DE 3

POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC
(FORMULE DES PROPRIÉTAIRES) F.P.Q.NO.1

* ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DU VEHICULE DESIGNÉ : VOIR F.A.Q. NO 48

CREANCIER QUI A DROIT AUX INDEMNITES DU CHAPITRE B, SELON SON
INTERET : VOIR F.A.Q. NO 48

ARTICLE 4 CHAPITRE A
GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE

RISQUES DOMMAGES MATERIELS OU DOMMAGES CORPORELS CAUSES
A D'AUTRES PERSONNES

MONTANT 1 000 000 \$ PENDANT LA "PERIODE DE COUVERTURE"
D'ASSURANCE DEFINIE AU F.A.Q. NO 48 FAISANT PARTIE
ET FRANCHISES DU CONTRAT D'ASSURANCE
Valérie Larivière
Chef de la direction



CONDITIONS PARTICULIÈRES

NUMÉRO L-59-18988-6

VOTRE POLICE
D'ASSURANCE: AUTOMOBILE

Desjardins Assurances générales inc.

CE DOCUMENT EST VOTRE POLICE MODIFIÉE

Toute modification de votre contrat est indiquée par un astérisque (*) dans cette marge et PREND EFFET LE 24 NOV. 2020

ARTICLE 2

DURÉE DU CONTRAT: DU 01 AVRIL 2020 * AU 01 AVRIL 2021 * EXCLUSIVEMENT (* À 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'assuré indiquée ci-dessous.)

ARTICLE PREMIER

ASSURÉ COOP DE SOLIDARITE EVA
24, AV. DU MONT-ROYAL OUEST
BUREAU 900.1
MONTREAL QC H2T 2S2

AGENT DESJARDINS ASSURANCES GENERALES
6300, BOUL. GUILLAUME-COUTURE
LEVIS QC
TEL: 1-888-835-4272 G6V 6P9
TEL: 418-835-4272 NO: 99995

PAGE 2 DE 3

ARTICLE 4 CHAPITRE B : DOMMAGES AUX VEHICULES ASSURES
GARANTIES

RISQUES	PROTECTION 2	PROTECTION 3
	RISQUE DE COLLISION ET DE RENVERSEMENT	TOUS LES RISQUES SAUF COLLISION OU RENVERSEMENT

* MONTANT VOIR F.A.Q. NO 48 VOIR F.A.Q. NO 48
D'ASSURANCE
ET FRANCHISES

AVENANTS : F.A.Q. NO 25, F.A.Q. NO 48

* FORMULAIRE D'AVENANT -
F.A.Q. NO 25 - MODIFICATION AUX CONDITIONS PARTICULIERES.

LES GARANTIES DE LA POLICE SONT ETENDUES POUR INCLURE LA LIVRAISON DE REPAS ET DE COLIS, ET CE, EXCLUSIVEMENT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

* ARTICLE 7 - INFORMATIONS POUR L'ASSURE DESIGNÉ : EN APPLICATION DE L'AVENANT F.A.Q. NO 48, IL EST ENTENDU QUE SEULS LE CHAUFFEUR INSCRIT OU LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE INSCRIT SONT RESPONSABLES D'ASSUMER LA FRANCHISE APPLICABLE AU CHAPITRE B.

Valérie Larivière
Chef de la directionASSUREUR
103 010 (2016-11)



CONDITIONS PARTICULIÈRES

NUMÉRO L-59-18988-6

VOTRE POLICE
D'ASSURANCE: AUTOMOBILE

Desjardins Assurances générales inc.

CE DOCUMENT EST VOTRE POLICE MODIFIÉE

Toute modification de votre contrat est indiquée par un astérisque (*) dans cette marge et PREND EFFET LE 24 NOV. 2020

ARTICLE 2

DURÉE DU CONTRAT: DU 01 AVRIL 2020 * AU 01 AVRIL 2021 * EXCLUSIVEMENT (* À 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'assuré indiquée ci-dessous.)

ARTICLE PREMIER

ASSURÉ COOP DE SOLIDARITE EVA
24, AV. DU MONT-ROYAL OUEST
BUREAU 900.1
MONTREAL QC H2T 2S2

AGENT DESJARDINS ASSURANCES GENERALES
6300, BOUL. GUILLAUME-COUTURE
LEVIS QC

TEL: 1-888-835-4272 G6V 6P9
TEL: 418-835-4272 NO: 99995

PAGE 3 DE 3

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DU CONTRAT DEMEURENT INCHANGEES.

* SURPRISE NETTE (EXCLUANT LA TAXE) 0 \$

DATE LIMITÉE POUR LE PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCE: SELON LE MODE DE PAIEMENT CONVENU AVEC L'ASSUREUR.

2020/11/24

IMPORTANT: LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE (ART.177)- AVIS IMPRIME AU VERSO

Valérie Caisse
Chef de la directionASSUREUR
103 010 (2016-11)